EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NORISKO

N° d'imprimé : D 103599795

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	02/10/2020	20095756

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

01/10/2022

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique complémentaire au plus tard le : 01/10/2021

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S073D065

(9) RAISON SOCIALE : BELLECOMBE AUTO CONTROLE

(3) COORDONNÉES : 954, avenue des Landiers

73000 CHAMBERY

Tél : 04.79.62.75.00 Fax :

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

NOM ET PRÉNOM : BENDER JÉRÉMY

N° D'AGRÉMENT : 073D1060

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ere mise en circulation
BC-937-HW(F)	28/10/10	28/10/10

Marque	Désignation commerciale
RENAULT	MASTER

(1) N° dans la série du type	(5) Catégorie internationale	Genre
VF1FDC1E644339902	N1	CTTE

Type/CNIT	Énergie
FDC1E6	GO

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

190979

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

DÉFAILLANCE(S) MINEURE(S) :

1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé : AVD, AVG, ARD, ARG

8.2.22.c.1. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important
Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P0380

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	+0.4 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	8 %		8 %	
Forces verticales :	1368 daN		1163 daN	
Frein de service				
Forces de freinage (déséquilibre) :	484 daN	461 daN	424 daN	436 daN
Déséquilibre (< 20%) :	5 %		3 %	
Forces de freinage (efficacité) :	484 daN	461 daN	424 daN	436 daN
Taux d'efficacité globale (≥ 50%) : 71 %				
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥ 18%) : 25 %				
Émissions à l'échappement				
Opacité des fumées (1.50m⁻ ¹) :	C2: < 0.10	C3: < 0.10	C4: < 0.10	Moyenne: < 0.10
Feux de croisement (-0.5% à -3%) :	-2.4 %	-1.8 %		